

ASSOCIATION DE FORMATION AU SECOURS
AQUATIQUE DU VAUCLUSE - AFSA 84



SURVEILLANT SAUVETEUR AQUATIQUE

SSA - LIVRET D'ACCUEIL DU CANDIDAT





SOMMAIRE

**PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION
ET DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE**

1

**PUBLICS, PRÉ-REQUIS ET OBJECTIFS DE LA
FORMATION**

2

ORGANISATION DE LA FORMATION

3

PROGRAMME DE LA FORMATION

4

NOMBRE DE PARTICIPANTS ET TAUX DE RÉUSSITE

5

MODALITÉS DE CERTIFICATION

6

PSH ET CONTACTS

7



PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Créée en 2004 par Rémy Bravais, infirmier et sapeur pompier professionnel spécialisé dans le secours aquatique, l'**Association de Formation au Secours Aquatique du Vaucluse (AFSA 84)** est une association loi 1901 affiliée à la **Fédération Française de Sauvetage et Secourisme (FFSS)**, troisième fédération nationale de sécurité civile.

DOMAINES D' ACTIONS

Formations de secourisme terrestre et aquatique : Centre de Formation reconnu, notre association est certifiée QUALIOPi, attestant de la qualité des processus de formation mis en œuvre.

L'AFSA 84 dispose de l'ensemble des agréments permettant de dispenser les formations de secours, aussi bien terrestres que aquatiques, au Grand Public comme aux Professionnels.

En 2023, **1359** personnes ont appris les gestes de premiers secours et de sauvetage aquatique.

Les Missions de Sécurité Civile : Spécialisée dans les événements majeurs L'AFSA 84 met à la disposition des organisateurs d'événements, les moyens nécessaires à la sécurité des acteurs et du public.

Depuis 20 ans, l'AFSA 84, bénéficiant de l'appui de la FFSS, dispose d'un grand volume de matériel et de véhicules afin d'effectuer des Dispositifs Prévisionnels de Secours Terrestres et Aquatiques.

Club sportif de sauvetage : Le sauvetage sportif est une discipline sportive venant d'Australie. Inspirée du sauvetage côtier professionnel et de la volonté de "sauver mieux et plus vite".

- En mer ou plan d'eau, avec ou sans embarcation, ce sont les épreuves de "côtier".
- En piscine, ce sont les épreuves d'eau plate.

Plus de **100** jeunes sportifs vauclusiens ont choisis le sauvetage sportif

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Fort d'une équipe composée de 26 formateurs, notre équipe pédagogique est supervisée par BRAVAIS Rémy, faisant parti des référents pédagogiques nationaux de la FFSS, et responsable du maintien et de l'actualisation des compétences des formateurs de formateurs de la FFSS au niveau régional.

Il est responsable d'élaborer le contenu, le suivi et le programme des formations, de superviser la qualité de l'enseignement ainsi que le développement et le maintien des compétences des formateurs.



PUBLICS, PRÉ-REQUIS ET OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation **Surveillant Sauveteur Aquatique - SSA** permet au sauveteur de compléter ses connaissances, en terme de surveillance et de sauvetage, et de renforcer ses compétences pour assurer la surveillance des plages.

POUR QUI ?

- ➔ Tout sauveteur aquatique qui recherche une qualification pour exercer en milieu naturel (en plages, en mer, en lacs, en plans d'eau) avec les connaissances et compétences suffisantes pour mettre en place une prévention adaptée et assurer un sauvetage en toute sécurité.

PRÉ-REQUIS

- ➔ Présenter un certificat médical, en cours de validité
- ➔ Personnes titulaires ou en cours de formation au PSE 2 et au BNSSA

OBJECTIFS ET CONTEXTE DE LA CERTIFICATION

- ➔ Faire acquérir à tout apprenant les compétences complémentaires nécessaires pour assurer les missions de prévention, de surveillance et de sauvetage dans le contexte particulier des lieux de baignade en milieu naturel, ouverts gratuitement au public, aménagés et réglementairement autorisés.

A L'ISSUE DE LA FORMATION VOUS SEREZ CAPABLE DE :

- ➔ Prévenir et déterminer les risques de noyades et d'accidents dans les différentes situations
- ➔ Porter assistance à un baigneur en détresse et prodiguer les gestes de secours nécessaires
- ➔ Connaître et faire respecter la réglementation des baignades en milieu naturel



ORGANISATION DE LA FORMATION

LIEU DE FORMATION

- L'adresse exacte de la formation vous sera indiquée via une convocation envoyée par mail.
 - Le repas est à fournir par le candidat. L'équipement nécessaire à une restauration sur place est prévu. (Boulangerie et de la petite restauration à proximité).
 - Un parking gratuit à proximité vous sera indiqué dans le mail de convocation.
-

DATES ET DURÉE DE LA FORMATION

- 28 heures minimum
 - Votre présence sur l'ensemble de la formation est obligatoire afin de valider le diplôme. (toute absence ou retard vous contraint de repasser l'intégralité de la formation)
 - Toutes nos dates de formation au grand public sont en ligne sur notre site internet, vous pouvez vous inscrire en ligne directement sur la date choisie, tant que le formulaire est ouvert aux inscriptions.
 - Par la suite, vous êtes contactés par mail par l'organisme de formation.
-

RESSOURCES TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
 - Documents et supports de formation projetés.
 - Étude de cas.
 - Exposés théoriques.
 - Cas concrets.
 - Mise à disposition d'un document de support à la suite de la formation.
-

SUIVI ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

- feuilles de présence
- Exercices pédagogiques
- Mises en situation
- L'évaluation sommative porte sur une évaluation continue des capacités de l'apprenant
- Formulaires d'évaluation de la formation
- Certificat de réalisation de l'action de formation



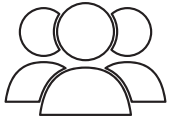
PROGRAMME DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de s'intégrer à un dispositif de surveillance évolutif et de mettre en œuvre des techniques opérationnelles de sauvetage coordonnées à l'aide de matériels spécialisés.

➔ En particulier, il doit être capable :

- de situer son rôle et sa mission au sein d'un dispositif et s'adapter aux conditions du moment
- d'effectuer une analyse des risques particuliers présents sur sa zone
- de développer des actions de prévention adaptées aux risques et pratiques sur sa zone
- de participer à un dispositif de surveillance en mettant en œuvre des techniques opérationnelles adaptées et mettant éventuellement en œuvre des matériels spécifiques
- de participer à une action coordonnée de sauvetage, dans sa zone, ou à proximité immédiate de celle-ci, à l'aide de techniques opérationnelles adaptées ou mettant en œuvre des matériels spécifiques (palmes, bouée tube, filin, planche de sauvetage)
- de réaliser les gestes de premiers secours adaptés (sortie d'eau, victime traumatisée, accident de la faune et de la flore, noyade, accident thermique).

➔ L'unité d'enseignement « surveillance et sauvetage aquatique sur le littoral » peut inclure une compétence optionnelle relative au pilotage des embarcations nautiques motorisées. L'acquisition de cette compétence optionnelle doit permettre à l'apprenant d'intégrer, en sécurité, ces moyens lors des actions coordonnées de sauvetage.



NOMBRES DE PARTICIPANTS ET TAUX DE RÉUSSITE

2021/2022



8



100%
de réussite

Personnes formées par l'AFSA 84
du 01/10/21 au 30/09/22

2022/2023



12



100%
de réussite

Personnes formées par l'AFSA 84
du 01/10/22 au 30/09/23

ILS NOUS ONT ACCORDÉ LEURS CONFIANCE !

Céline T.

" Ma fille a passé une formation à l'afsa 84 et cela lui a permis de faire face à des situations d'urgence. Super formation, super formateur et super association. Je l'a recommande !!! "

Pierre A.

"Cela fait maintenant 4 années que nous faisons appel à votre association pour former des membres du club VTT LUB Pertuis au PSC1. Cette journée a été très riche, le formateur à parfaitement rempli sa mission."

Alais T.

Super association, une très bonne ambiance. Une formation de qualité qui m'a permis d'obtenir mes diplômes (BNSSA, PSE1,...)
Je vous la recommande vivement !



MODALITÉ DE CERTIFICATION

L'apprenant devra participer à l'ensemble des modules de formation :

- Satisfaire aux modalités certificatives.
- Réaliser correctement, lors des séquences d'apprentissage, l'ensemble des techniques et des procédures abordées lors de la formation.
- Démontrer, lors des séquences de mises en situation, l'atteinte de l'ensemble des objectifs de la formation, en termes de capacités théoriques, pratiques et comportementales.

TEXTES OFFICIELS

Arrêté du 6 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979, Recommandations PSC1 DGSCGC, RIF RIC BSB et PSC1 FFSS

MAINTIEN DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES

Afin de maintenir la validité de son certificat de compétences, le titulaire de l'unité d'enseignement « surveillance et sauvetage aquatique sur le littoral » est assujéti à une vérification de maintien des acquis ainsi qu'à une formation continue.

FORMATION CONTINUE

Afin de permettre l'actualisation et le perfectionnement de ses connaissances ainsi que l'acquisition de nouvelles techniques ou procédures, le titulaire de l'unité d'enseignement « surveillance et sauvetage aquatique sur le littoral » est assujéti à une formation continue d'une durée minimale de six heures tous les trois ans.

OBTENTION

- Les diplômes sont envoyés par courriel dans la semaine qui suit l'action de formation.
-

ÉVOLUTION

- SSA option eaux intérieures
 - Formateur au sauvetage aquatique en milieu naturel
 - BPJEPS AAN
-

DURÉE DE VALIDITÉ

- Le diplôme à une validité de 3 ans mais nécessite un maintien des acquis et de compétences annuel
-

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Chaque membre de l'équipe pédagogique doit être détenteur du certificat de compétences de « formateur au sauvetage aquatique en milieu naturel » et satisfaire aux dispositions réglementaires de maintien des acquis et de formation continue qui y sont afférents.



ACCESSIBILITÉ PSH

Accessible

- Aucune disposition réglementaire prévue, vous pouvez nous contacter afin d'évaluer la faisabilité et l'adaptabilité nécessaire.
- Accessibilité de l'action dans les locaux prévue : rampes



CONTACTS DE L'ASSOCIATION

DESCRIPTIONS

TÉLÉPHONE

EMAILS

GAUTIER JODIE
Gestion administrative

06.16.24.12.03

formations@afsa84.com
